

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 1

Artikel: Valais

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Valais

Liliane MAYOR... Echec à la Dame



Les Valaisannes qui, pour la deuxième fois, allaient au feu des élections communales, en décembre 1976, ressentirent vivement que la guerre, cette fois-ci, ne serait pas en dentelles. Qu'il n'y aurait ni égards, ni merci; que tous les coups, et surtout les plus bas, seraient portés.

Et les premières têtes visées, condamnées, seraient celles des femmes qui avaient, durant leur mandat, fait preuve de quelque compétence, de quelque talent, montré de l'initiative, développé une activité: porté ombrage à des colistiers plus falots.

Battus en brèche en 1972, les privilèges masculins et tribaux ne devaient plus être menacés. Les clans partirent tôt sur le sentier de la guerre. Certaines sections, reconnaissant la valeur et l'apport des candidatures féminines, les protégèrent; d'autres, sans vergogne, livrèrent les scalps.

Mais la campagne pour la députation, au printemps suivant, qui met en jeu les forces économiques et les courants d'influence de toute une région, est encore plus dure. Dans le district de Sierre, le parti radical disposait de quatre sièges, dont l'un occupé par une femme: Liliane Mayor.

Vice-présidente du parti cantonal et membre du comité central suisse, elle est une figure radicale de proue. Et, en Valais, le pionnier féminin. En 1970 déjà, le président du PRDV l'appela au comité directeur, en homme politique aux vues assez

larges et tacticien assez avisé pour saisir et jouer l'atout que représentait une femme remarquable, lors des premières élections où les Valaisannes exerceraient leur droit de vote.

Car Mme Mayor avait une formation, une expérience que peu de candidates, briguant alors un mandat, possédaient.

Née à Sion, en 1934, elle y fait ses études jusqu'à l'obtention d'une maturité commerciale, travaille d'abord dans la réassurance. Puis, devient à Lausanne, durant plusieurs années, la collaboratrice d'un organe de documentation politique. Après son mariage, Liliane Mayor s'inscrit à la Faculté des sciences économiques et sociales; nantie de sa licence, elle effectue un stage d'une année à la banque cantonale vaudoise dont elle parcourt les différents services.

Fort d'une solide formation théorique et riche de l'expérience pratique acquise au cours de ses activités dans les divers secteurs économiques et politiques, Mme Mayor se porte candidate en toute connaissance de cause. Avec un esprit d'analyse et de synthèse, aiguë, elle a promptement évalué la valeur des enjeux, les intérêts économiques et les forces politiques en présence.

Son entrée en scène, lors de la campagne pour les élections au Conseil National en 1971, est brillante. Si Me Aloys Copt est réélu, elle le talonne de près, en deuxième position, ayant coiffé trois colistiers et drainé 18 000 voix. (5000 de plus que Gabrielle Nanchen, vainqueur dans le camp socialiste).

L'association radicale du district de Sierre, où elle réside, soutient sa candidature à la députation, au printemps 1973. La ville l'appuie massivement.

Durant 4 ans, au Grand Conseil, Mme Mayor est un député actif, une personnalité en vue. Son groupe la gratifie de fonctions honorifiques, mais aussi de charges astreignantes. Elle assure, notamment, le secrétariat du groupe radical au Grand Conseil. En toute équité, elle joue le rôle que ses compétences et ses talents lui permettent d'assumer. «On m'utilise correctement», dit-elle sans autre commentaire.

Madame le député participe aux manifestations du parti: colloques, séminaires, conférences. Professeur à l'école de commerce des jeunes filles, et confrontée quotidiennement à l'exigence des jeunes et à leur jugement sans pitié, elle s'exprime li-

brement et sans artifice, sachant atteindre l'essentiel.

Sa présence rehausse cortèges et festivals de musique qui sont, avant tout, des rencontres politiques où, parmi les uniformes chamarrés et l'éclat des cuivres, les discours de cantine sont impatientement attendus et donneront le ton à la prochaine campagne et la réplique aux attaques des fanfares adverses.

Mais les radicaux ont les dents longues, et quelques leaders grande hâte d'arriver aux postes d'influence.

Au printemps 1976, fort d'une réélection massive au Conseil communal, le vice-président de la ville du soleil décide de briguer, en sus, un siège au Parlement. Les représentants du district de Sierre y occupent quatre sièges et les quatre candidats sortants, à la demande de leurs sections respectives, s'y reportent. L'équilibre de la liste sera rompu, et les «anciens» mis en danger. Mais quelques stratèges optimistes jubilent: «Nous emporterons un cinquième siège!»

L'électorat radical est assez nettement défini dans la région sieroise. Liliane Mayor ayant évalué les forces en présence et fait le décompte des voix, annonça un massacre. On la traita de Cassandre. Connaissant ses colistiers, les tactiques des clans et les trafics d'influence, elle se savait, d'emblée, perdue. La section ne la protégea point. Les femmes, sentant la menace, cherchèrent — mais en vain — une parade.

Sans la puissance économique que représentent les chefs d'entreprise, sans l'appui des clans qui font voter les communes rurales, sans les multiples contacts sociaux: boulot, bistrot, qu'ont les hommes, que peut une femme forte de ses seuls talents? Et ses colistiers qui avaient reconnu en elle une personnalité, une concurrente, une rivale — mais infiniment vulnérable — ont-ils choisi de la sacrifier pour sauver leur propre peau.

L'association radicale veut s'en laver les mains: «verdict populaire!» Mais les Valaisannes, quel que soit leur parti, quelle que soit leur région, ne peuvent admettre un tel gaspillage d'énergie, un tel gâchis de talents, un tel mépris de la personne.

Mme Mayor, cet incident de parcours ne vous a pas démontée et vous avez conservé vos fonctions au sein de votre parti, continuant à servir sa cause et celle des femmes.

Croyez que nous vous en savons gré et vous portons en haute estime. Et que cette bataille perdue ne vous empêche point de repartir en campagne. **Françoise Brutti**

Tessin

L'insertion socio-professionnelle de la femme mariée

Pour réaliser une enquête sur les attitudes personnelles de la femme mariée qui exerce une profession (motivation du travail en dehors de la maison, perception idéalisée de modèles de famille et de femme, adaptation professionnelle et familiale), les auteurs, M. le professeur Ezio Galli et ses collaborateurs, se sont basés sur un sondage d'opinion, avec questionnaire à l'appui, réalisé avec un groupe de 113 femmes résidant dans le canton et appartenant aux catégories qui les intéressaient particulièrement.

La femme mariée augmente ses probabilités effectives d'occupation seulement lorsque les disponibilités masculines et celles des femmes célibataires sont épuisées. Du point de vue qualitatif, l'insertion de la femme dans le monde du travail — entendue dans son sens général — tend à subir une disqualification graduelle. Une augmentation significative de l'emploi féminin se vérifie seulement dans des positions subalternes, tandis que l'admission de la femme aux postes de direction reste, dans certains secteurs, minime sinon inexistante. De ce fait, l'insertion socio-professionnelle de la femme mariée résidant au Tessin semble peu probable. Elle ne se réalise que pour une stricte minorité et seulement dans des professions traditionnellement féminines.

Malgré ces limitations imposées à la femme mariée et travailleuse, il faut tout de même observer que les caractéristiques des structures familiales et la scolarisation supérieure paraissent se modifier dans le canton et semblent favoriser pour l'avenir une meilleure disponibilité qualitative et quantitative dans le travail.

En ce qui concerne les aspects subjectifs du problème étudié, les enquêtes se sont servies d'un questionnaire bien calculé. En partant des demandes habituelles, résidence, nationalité, âge, formation scolaire (en partant du secteur primaire au supérieur et en passant par l'apprentissage, les diplômes, la maturité fédérale et jusqu'à l'Université ou la Polytechnique) du niveau professionnel (ouvrière qualifiée ou non, cadre dans les trois secteurs, technicienne, opératrice, académicienne)

du temps de présence au travail et du nombre et l'âge des enfants, l'enquête arrive ensuite aux motivations du travail lui-même. Motivations «économiques» (indispensables pour la famille, pour l'amélioration de son niveau de vie, pour l'éducation des enfants, l'indépendance du mari ou autres raisons) motivations «personnelles» (le plaisir d'exercer une profession, normalité du travail pour une femme, etc., etc.) et enfin, motivations «familiales» (desir de sortir de l'isolement, libération des tâches domestiques, limitation de l'état de dépendance du mari et de la famille et d'autres raisons).

A ces informations font suite des demandes sur le caractère même de l'interpellée (optimiste? pessimiste? ne sait pas?) sur son jugement de l'humanité (bonne, mauvaise?), sur les modèles de familles et de femmes idéales, sur celles qui paraissent les plus «probables» dans le futur.

Il faut dire que les réponses à ces demandes ont été très intéressantes pour l'enquêteur. Elles sont optimistes et surtout pleines du traditionnel «bon sens féminin».

Cette enquête pratiquée par le prof. Ezio Galli de l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle de Locarno en conclusion du cours triennal de culture contemporaine qu'il a suivi à l'Université de Pavie, est une vraie nouveauté pour le Tessin. L'auteur et ses collaborateurs ont su affronter la réalité du problème, en particulier son aspect «objectif» et à la suite des réponses de 113 femmes choisies avec attention et selon leur composition sociale, familiale et culturelle. Il en résulte surtout que la femme tessinoise mariée et mère de famille accepte les deux rôles de travailleuse et ménagère pour des raisons «économiques» et «personnelles» donc se sentant proportionnellement moins liée à un malaise familial ou ménager. Toutefois les raisons de ce double rôle sont difficiles à isoler parce qu'elles engagent généralement la personnalité tout entière de l'interpellée.

«La femme mariée qui travaille est optimiste et elle exprime généralement un jugement positif sur l'humanité», écrit le prof. Galli.

Elsa Franconi-Poretti

Neuchâtel

Rencontre suisse des Centres de liaison

C'est en ville de Neuchâtel que s'est tenue la rencontre annuelle 1977 des Centres de liaison. Les rapports d'activité des vingt Centres cantonaux représentés ont suscité des débats fournis touchant aux domaines très divers qui intéressent les Centres. Relevons parmi les points saillants:

- l'action pionnière du CL de Zurich pour le recouvrement, par les autorités, des pensions alimentaires non versées d'où est sortie une loi d'application quasi satisfaisante. De même, en Argovie, l'existence, depuis cinq ans déjà, sur l'initiative du CL, d'un Office de récupération des pensions alimentaires, qui dépend des communes,
- la publication prochaine d'un travail sur les conditions d'internement à la prison de femmes de Hindelbank,
- une proposition zurichoise de demander à la radio de Suisse alémanique une émission concernant l'activité des CL,
- une demande à l'Alliance de Sociétés féminines d'informer plus explicitement les CL du travail de la Commission fédérale pour les questions féminines, laquelle, de l'avis des CL, n'est ni assez connue, ni suffisamment soutenue,

- des détails intéressants sur le fonctionnement des groupes d'orientation personnelle (ORPER) qui existent dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Bâle-Ville et qui sont financièrement soutenus par l'ASF,
- l'inquiétant problème des femmes battues et des enfants maltraités qui reste une préoccupation dominante et nécessaire, d'entente avec Pro Juventute, la recherche de moyens efficaces pour remédier à ce mal.

Les CL estiment juste et opportun de présenter au Don national une demande de subvention en leur faveur. Ils s'opposent à la proposition faite au Grand Conseil neuchâtelois de créer un parlement de femmes et refusent une collaboration avec les «Centres-femmes» issus du MLF, desquels ils se distancent par l'âge et l'idéologie.

Au Lyceum Club

L'éventail du Lyceum, ouvert de longue date au domaine des arts — musique, poésie, littérature — s'est élargi en y insérant encore les arts plastiques. Parmi les œuvres sculpturales et picturales qui leur étaient présentées, les Clubs de Suisse ont opéré un premier choix qui fut ensuite soumis à un jury suisse, indépendant du Lyceum Club, pour attribuer les prix. Sept lauréates ont été choisies, parmi lesquelles trois de Neuchâtel. Sensible à ce succès, le

Lyceum Club de Neuchâtel a rassemblé les tableaux et sculptures de cinq de ces artistes: des huiles de Mme Maryse Guye-Veluzat, des aquarelles de Mme Anne Monnier, huit bronzes et des gravures de Mme Claude Grisel — toutes trois de Neuchâtel. Les deux autres artistes, Mme Florenza Bassetti et Mme Ursula Schneider, présentent, la première des gravures de haute originalité, la seconde des peintures sur toile. Le vernissage de cette exposition, qui s'est terminée le 4 décembre, avait attiré un public nombreux.

Hommage

à notre nouvelle Conseillère nationale, Mme Heidi Deneys, de La Chaux-de-Fonds, qui vient de s'installer au Parlement fédéral dans le fauteuil de M. Remy Schläepfli, socialiste, démissionnaire pour pouvoir consacrer tout son temps à ses lourdes fonctions de Conseiller d'Etat aux finances de la République et Canton de Neuchâtel. Le jour de l'assermentation de Mme Deneys, trois dames de l'ADF lui ont offert une superbe gerbe de roses, témoignage d'honneur, de félicitations et de souhaits dans ses nouvelles charges qui s'ajoutent à celles de membre du Grand Conseil neuchâtelois, membre du Comité cantonal du Parti socialiste neuchâtelois, professeur à l'Ecole secondaire et mère de deux grands garçons. Nos félicitations et nos vœux personnels et collectifs accompagnent Mme Heidi Deneys qui, à la tribune parlementaire fédérale, saura représenter et défendre avec d'autres les postulats de la femme suisse. **Jy H.-D.**

Aide à la maternité

Un mois après la votation du 25 septembre concernant l'avortement, une organisation «SOS futures mères-Jura» est née. C'est un service d'entraide qui fonctionne 24 heures sur 24, anonyme, bénévole, pris en charge par un groupe d'une vingtaine de personnes.

Ce sont principalement des femmes qui travaillent dans cette organisation. Un simple appel téléphonique au 066 / 222626 et le service est prêt à vous offrir l'aide souhaitée. Quelle est-elle?

Une aide psychologique et morale: Les difficultés de la future mère proviennent presque toujours de l'incompréhension de son entourage ou de sa solitude. Des foyers sont disposés à lui donner confiance et réconfort.

Une aide matérielle: Les besoins d'ordre matériel sont fréquents pour une femme seule ou pour un couple. «SOS futures mères-Jura» recueille des layettes, de l'argent, du mobilier qu'il distribue à bon escient. (La collecte est un succès!).

Une aide médicale: Des médecins sont disponibles chez qui la future mère sera dirigée afin d'être suivie avec compétence.

Une aide juridique: Lors d'une maternité, certains droits doivent être défendus. Le service intervient aussi bien pour les recherches en paternité que pour faire respecter les droits de la future maman, par exemple dans le domaine du travail.

Bon démarrage

Dès sa mise en fonction, le service a reçu des appels. Certains problèmes peuvent trouver une solution rapide par téléphone. D'autres exigent des démarches plus longues, une rencontre personnelle si la situation le commande. Une discrétion absolue est assurée dans tous les cas. Le groupe de femmes se partage la tâche à raison de huit heures de permanence chacune; en plus, elle en appelle à des médecins, juristes, assistantes sociales chaque fois qu'il est nécessaire.

Il arrive aussi que les autorités politiques d'une commune, ou la Main tendue (tél. 143), signalent un cas.

Sans frontière

«SOS futures mères» s'est créé pour tout le Jura. Actuellement, le noyau actif se trouve dans la partie nord du pays car c'est là que les idées et les gens se sont rencontrés pour lancer l'organisation. Cependant, des femmes de tout le Jura ont recours à «SOS futures mères». On nous dit qu'il serait souhaitable que des groupes de responsables se forment dans toute la région; l'on cherche à élargir le cercle initial dans ce sens.

Cette manière de travailler est d'ailleurs intéressante pour les futures mères à secourir et plus particulièrement pour les mères seules. Souvent, elles désirent quitter leur village pour une localité où elles sont inconnues. On peut donc leur offrir les possibilités de changer de cadre de vie; psychologiquement, c'est souvent positif.

A.-M. S.

Jura Nord-Sud